



CONSULTATION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION FRIGORIFIQUE

N° de référence : OCEF-CP-2026-09

Règlement de Consultation

Pièce N°1

Consultation publique

Remise des offres au plus tard le 03 décembre 2026 à 16h00.

1) Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture d'un camion frigorifique permettant le transport et la manutention de carcasses de bovins et porcs.

2) Textes et références applicables :

- Délibération n°424 du 20 mars 2019 portant sur la réglementation des contrats et marchés publics
- Délibération n°398 du 03 avril 2024 portant sur les mesures exceptionnelles et temporaires en matière de commande publique
- Délibération n°168/CP du 03 avril 2025 portant sur diverses mesures relatives à la commande publique

3) Pièces constitutives de la consultation

Les détails des travaux à réaliser figurent dans le cahier des charges, accompagnant la consultation :

- En pièce n°2 : le cahier des charges
- En pièce n°3 : le projet de contrat à compléter
- En pièces n°4 : le tableau des données à compléter

4) Fournisseurs admis à candidater

Cette consultation est restreinte et adressée directement par email à plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations, avec les documents de consultation correspondants.

5) Forme de la consultation et des réponses

La consultation est réalisée en une seule phase.

La consultation comprend :

- une offre de base
- 8 options libres

Les variantes autorisées.

Les variantes seront notées selon les mêmes critères de notation que la consultation de base.

Un candidat peut soumissionner seul ou en groupement.

Chaque candidat peut également se présenter avec un ou plusieurs sous-traitants.

6) Forme du contrat et des prix

Il s'agit d'un contrat standard à quantités définies.

Le démarrage des prestations se fait sur ordre de service, par un écrit ou à la notification du contrat à l'attributaire.

Les délais relatifs au contrat sont précisés à l'article 4.1 du projet de contrat.

7) Questions, réponses, modifications

Toute question des candidats sera envoyée au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres aux adresses emails suivantes : marchepublic@ocef.nc

8) Documents à remettre par les soumissionnaires

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

- Un document de présentation succinct comportant, chiffre d'affaires, statistiques, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations objet de la présente consultation
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'est pas en faillite, et qu'il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales¹
- Le projet de contrat ci-joint, soigneusement complété, paraphé à chaque page, et signé par les personnes habilitées à représenter le candidat ;
- Le tableau des données ci-joint, soigneusement complété, paraphé à chaque page et signé par les personnes habilitées à représenter le candidat ;
- Un mémoire technique intégrant les réponses aux critères de valeur technique précisés à l'article 11 ci-après.
- Un Kbis de moins de 1 mois

En cas de sous-traitance, les annexes de sous-traitance du contrat devront être complétées et signées.

¹ Si son offre est retenue, le soumissionnaire devra fournir dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la demande écrite de l'acheteur public :

- RIDET
- Extrait K-bis attestant de la non faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois
- Attestations fiscales pour l'année en cours
- Attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre
- RIB ou RIP

Il devra fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitants.

A défaut de fourniture des pièces conformes dans le délai prescrit, l'offre sera éliminée.

Les documents devront être remis en langue française, et les coûts exprimés en HT XPF.

9) Conditions formelles de remise de l'offre

Les offres devront parvenir au plus tard **le 03 décembre 2026 à 16h00** heure locale :

L'offre (constituée des documents listés à l'article 8) doivent être remis en une seule fois selon la ou les modalités suivantes :

- L'offre peut être remise sous format papier : les documents doivent être placés dans une seule enveloppe fermée portant uniquement les mentions suivantes :

OCEF,

Offre pour fourniture d'un camion frigorifique

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

- L'offre peut être remise par email à l'adresse suivante : marchepublic@ocef.nc
- L'offre peut être remise sur la plateforme des marchés publics : <https://marchespublics.nc/>

Dans le cas d'un dépôt depuis un lien de téléchargement Web, l'OCEF se réserve le droit de télécharger les pièces avant expiration du lien de mise à disposition. Les pièces du soumissionnaire seront dans ce cadre imprimées puis mises directement sous enveloppe fermée comprenant les mentions obligatoires sur l'enveloppe unique afin de répondre aux conditions de remise des offres sous format papier prévues dans le RC. Le récépissé de dépôt de pli électronique sera alors joint aux pièces communiquées par le soumissionnaire.

L'offre doit parvenir dans les conditions de date, d'heure et de lieu indiquées dans l'avis de consultation ou ses modificatifs.

Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

10) Offre irrecevable

Les offres reçues dans les délais seront jugées irrecevables et éliminées si elles tombent dans l'une des catégories suivantes :

Offre inappropriée : offre qui ne répond pas au besoin et aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable.

Toutefois, l'administration peut régulariser toutes les offres irrégulières dès lors qu'il ne s'agit pas d'éléments substantiels de l'offre (notamment prix, délais, éléments du mémoire technique définis par le soumissionnaire).

Offre inacceptable : offre dont le prix global est supérieur de plus de 25% à l'estimation administrative fixée avant le lancement de la consultation.

Offre anormalement basse : offre cumulant les deux critères suivants :

- Inférieure à la moyenne arithmétique de l'ensemble des offres recevables, après application d'un abattement à cette moyenne d'un coefficient de 25% ;
- Inférieure à l'estimation retenue par le maître d'ouvrage après abattement par application du même coefficient fixé ci-dessus.

Toutefois, l'administration peut accepter une offre qui semble anormalement basse ou inacceptable, après que le soumissionnaire a apporté les justifications objectives et pertinentes pour son niveau de prix sur demande de l'administration.

11) Critères d'évaluation des offres recevables

L'offre de chaque soumissionnaire sera évaluée sur la base des critères suivants :

Critères	Sous critères	Paramètre pris en compte dans l'offre	Note maximale
Montant de l'offre	-	Montant de l'offre FRET compris	45
Performances techniques	Capacité de livraison	Paramètres du cahier des charges	10
	Sous partie « porteur »	Paramètres du cahier des charges	10
	Sous partie « groupe froid »	Paramètres du cahier des charges	6
	Sous partie « Cellule frigorifique »	Paramètres du cahier des charges	12
	Sous partie « rails de suspension »	Paramètres du cahier des charges	6
Délai de livraison	-	Durée	7
Garanties	-	Paramètres du cahier des charges	4
NOTE GLOBALE			100

Les méthodes de notation sont les suivantes :

▪ Le critère « montant de l'offre »

L'entreprise la moins disante sur le résultat de la consultation obtient la note maximale de 45 points sur le critère « montant de l'offre » pour l'ensemble des travaux en question. Ce critère, sur les autres offres, est évalué par la formule suivante :

$$\text{Note du critère "Montant de l'offre"} = 45 \text{ points} \times \frac{\text{meilleur prix (minimum, en HT XPF)}}{\text{prix de l'offre analysée}}$$

- Les critères « Performances techniques », « Délai de livraison », « Garanties »

Ces critères seront quantifiés par un ratio multiplié par le nombre de point attribué à chaque critère (ou sous-critère), avec les ratios ci-dessous :

- **100 %** de la note maximale : réponse jugée excellente car présentant au vu de l'ensemble des offres le maximum d'avantages ou de points positifs vis-à-vis du cahier des charges ;
- **75 %** de la note maximale : réponse jugée satisfaisante car présentant au vu de l'ensemble des offres beaucoup d'avantages ou de points positifs vis-à-vis du cahier des charges ;
- **50 %** de la note maximale : réponse jugée suffisante car présentant au vu de l'ensemble des offres suffisamment d'avantages ou de points positifs vis-à-vis du cahier des charges ;
- **25 %** de la note maximale : réponse jugée peu satisfaisante car présentant au vu de l'ensemble des offres peu d'avantage ou de points positifs vis-à-vis du cahier des charges ;
- **0 %** de la note maximale : éléments non fournis ou inexploitable.

12) Visite de site

Sans objet.

13) Suites de la consultation

Le soumissionnaire le mieux classé sera attributaire du contrat, sous réserve de vérification de la régularité fiscale et sociale.

Si la différence de note globale entre les offres les mieux classées est inférieure à 0,5 point, l'acheteur pourra décider de choisir l'offre dont le prix ou le délai est le plus intéressant.

Toutefois, si aucune offre n'est jugée satisfaisante, l'administration peut consulter de nouveau l'ensemble des soumissionnaires en vue de parfaire leurs offres ou de négocier les prix, sans remettre en cause les éléments essentiels de la consultation.

Par ailleurs, elle reste discrétionnairement libre de ne pas donner suite à la présente consultation.

14) Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre (4) mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT N°

À fournir obligatoirement pour chaque sous-traitant identifié par un cotraitant du groupement.

A – OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

OBJET DE LA CONSULTATION : Fourniture d'un camion frigorifique

NOM DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT CANDIDAT :

NOM DU COTRAITANT : _____

NATURE EXACTE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

B - PRÉSENTATION DU SOUS-TRAITANT

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : (*)

Statut juridique : _____

Nom de la société : _____

Adresse de la société ou siège social :

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° d'identification RIDET : _____ N° d'identification CAFAT : _____

N° registre du commerce : _____ Ou N° répertoire des métiers : _____

Pour les sous-traitants établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

C – SITUATION DU SOUS-TRAITANT

Le sous-traitant est-il en état de : (entourer les mentions adéquates, rayer les mentions inutiles) :

Liquidation : OUI – NON

Faillite personnelle : OUI – NON

Redressement judiciaire : OUI – NON

ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger : OUI - NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements ou de tout justificatif démontrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités à la date de remise de l'offre et pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

D – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT ()**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)
atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir le cotraitant dont je suis sous-traitant, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 15 jours à compter de la date notification de la demande du service instructeur au mandataire du groupement, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

E – DECLARATION DU SOUS-TRAITANT ET SIGNATURES

Je déclare par la présente vouloir participer à l'appel d'offres en tant que sous-traitant du cotraitant de groupement ci-dessus référencé.

À cet effet :

je joins à la présente fiche les éléments me concernant listés à l'article 3.2 du règlement de consultation permettant d'apprécier mes capacités.

une annexe valant demande d'acceptation de sous-traitance et d'agrément des conditions de paiement direct sera jointe à l'acte d'engagement, signée par nos soins.

LE SOUS-TRAITANT

Nom du signataire (*) :

A , le

LE CANDIDAT

Nom du signataire (*) :

A , le

LE MANDATAIRE

Nom du signataire (*) :

A , le

(*) Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. La commission s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance.

(**) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, ...quiconque aura 1. établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.